

SOCIETE CANINE DE FRANCHE-COMTE

Association loi 1901 - Affiliée à la Société Centrale Canine (Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique)



EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011

1^{er} SALON ANIMOPOLIS à BESANÇON

PARC DES EXPOSITIONS « MICROPOLIS »

3 Bld Ouest - BP 2019 - 25050 Besançon Cedex
A36 - SORTIE 3 [BESANÇON - CENTRE - PLANOISE] PUIS DIRECTION MICROPOLIS
Parking Expositant rue Mouras - accès fléché



30^e Anniversaire de la Société Canine de Franche Comté

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements ou les indisponibilités des juges

Samedi 17 septembre 2011

Groupe 2

Shar Pei.....Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Bulldog, Bullmastiff, Mastiff, Rottweiler, Terre Neuve,
Léonberg, Cane Corso, Chien de Montagne des Pyrénées..... Mme MULLER (CH)
SPÉCIALE DOGUE ALLEMAND,
Mâtin Napolitain.....Mme CHOISY
SPÉCIALE HOVAWART,
Dogue de Majorque, Dogue des canaries, Tosa.....M. LEBLOND
SPÉCIALE BOUVIERS SUISSES,
Fila de Saint Miguel, Landseer, Mâtins espagnol et des Pyrénées,
Sarplaninac, Aïdi, Chien de la Serra Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro do Alentejo,
Chiens de berger du massif du Karst, du Caucase, d'Asie Centrale,
Tornjak, Berger d'Europe du Sud Est, Cimarron Uruguayo..... M. CHAPIRO
SPÉCIALE SAINT-BERNARD, SPÉCIALE DOGUE DU TIBET,
Chien de berger d'Anatolie..... M. BASSET
SPÉCIALE DOGUE ARGENTIN, Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer,
Fila Brasileiro, Boxer, Dogue de Bordeaux et reste du groupe..... M. CASSAGHI

Groupe 3

SPÉCIALE FOX TERRIER..... M. HAITZ (D)
Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Australian Terrier, Jack Russell Terrier,
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier,
Scottish Terrier, Sealyham Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier,
Terrier japonais, Terrier Tchèque, Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier,
American Staffordshire Terrier.....M. CHAPIRO
Australian Silky Terrier, English Toy Terrier, Yorkshire Terrier.....M. KERIHUEL
Terrier de chasse allemand, Terrier brésilien, Airedale, Bedlington,
Border, Lakeland, Manchester, Parson Russell, Welsh, Glen of Imaal, Irish Terriers,
et reste du groupe.....M. LEBLOND

Groupe 4

Teckel.....Mme MELCHIOR SCHLECHTER (A)

Groupe 6

SPÉCIALE DALMATIEN.....Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Basset Hound (classes jeunes-puppy)..... M. CHAPIRO
Reste du groupe.....M. FAVRE

Groupe 7

SPÉCIALE BRAQUE ALLEMAND.....M. VARRAMBIER
SPÉCIALE EPAGNEUL FRANÇAIS,
SPÉCIALE EPAGNEUL BRETON,
Braque de Weimar, Braque de l'Ariège, Braque français,
Braque Saint-Germain, Braque italien..... M. EYMAR DAUPHIN
SPÉCIALE BRAQUE HONGROIS (Confirmations M. Kerihuel).....M. PICHARD (CH)
SPÉCIALE SETTER ANGLAIS..... M. VAGNE
SPÉCIALE DRAHTHAAR, Epagneul de Münster, Langhaar, Pudelpointer,
Braques d'Auvergne, du Bourbonnais, Epagneuls bleu de Picardie,
picard, de Pont-Audemer, de Saint Usage, Griffon Korthals, Spinone Italiano,
Barbu tchèque, Pointer, Setter Gordon, Setter irlandais, et autres races du groupe.....M. KERIHUEL

PARTICIPATION AUX FRAIS*

Le tarif dégressif n'est valable que si le propriétaire est le même pour tous les chiens engagés.

1 ^{er} chien (catalogue compris).....	35 €
2 ^e chien et 3 ^e chien (appartenant au même propriétaire).....	30 €
4 ^e chien et suivants (chacun).....	20 €
Puppy (doivent être les derniers inscrits).....	25 €
Vétérinaire (doivent être les derniers inscrits).....	25 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé).....	10 €
Meute (donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle).....	70 €
A partir du 7 ^e chien en individuelle (pour les meutes).....	20 €
Lot d'élevage, Paire, Couple.....	GRATUIT
Confirmation seule.....	30 €

Une entrée par chien engagé

*Spécial adhérent à la Société Canine de Franche Comté : Vous êtes adhérent à jour de vos cotisations 2010 et 2011 : inscription gratuite pour le premier chien joindre à votre engagement le bon caninfo (offre valable uniquement sur vos inscriptions envoyées par courrier)

Accompagnateur :

Prévoir l'entrée au Salon ANIMOPOLIS pour les accompagnateurs des exposants.

Exposition sans cage - voir règlement

Renseignement Hôtellerie :
Office du Tourisme Tél. 03 81 80 92 55

Dimanche 18 septembre 2011

Groupe 1

SPÉCIALE BOBTAIL, Australian Kelpie, Berger australien..... M. GRAPPIN
Chien de Berger Belge, Berger des Pyrénées, Berger hollandais,
Chien-loup de Saarloos, Schapendoes..... M. EYMAR DAUPHIN
SPÉCIALE BERGER DE BRIE.....M. DE BROUWER
Shetland, Berger Blanc Suisse..... Mme MELCHIOR SCHLECHTER (A)
Bearded Collie, Welsh Corgi, Bergers hongrois et italiens,
bergers polonais de plaine et des Tatras, Bergers de Russie méridionale.....M. RITTER
Cl. jeunes et puppy des bergers de l'Est et Italiens..... M. CHAPIRO
Colley.....Mme LARIVE
SPÉCIALE BERGER DE PICARDIE,
Berger de Beauce (cl. jeunes et puppies : M. Schwartz), Schipperke,
Berger allemand, Chien de berger catalan, Border Collie,
Bouvier australien, des Ardennes, des Flandres et reste du groupe.....M. LARIVE

Groupe 5

Spitz allemand et Volpino Italiano, et cl. jeunes et puppies des Akitas Américains.....M. ESCOFFIER
SPÉCIALE CHOW CHOW, SPÉCIALE EURASIER..... M. LENEUF
SPÉCIALE PODENCO CANARIO, PODENCO IBICENO,
CIRNECO DELL'ETNA, PODENGO PORTUGAIS, CHIEN DU PHARAON,
Chien du Groenland, Samoyède, Alaskan Malamute, Siberian Husky,
Akita américain (adultes), Akita et Spitz Asiatiques, Canaan Dog,
Chiens nus mexicain et du Pérou, Basenji, U Cursinu et reste du groupe..... M. BARENNE

Groupe 8

SPÉCIALE RETRIEVER (confirmations : M. Kerihuel) :
de la Nouvelle-Ecosse, Curly Coated Retriever,
Flat Coated Retriever, Golden Retriever, Chesapeake Bay Retriever..... Mme MULLER (CH)
Retriever du Labrador..... M. PICHARD Laurent (CH)
Deutscher Wachtelhund.....M. KERIHUEL
Clumber Spaniel, Cocker Anglais, Field Spaniel, Sussex Spaniel,
Springer Spaniels, Irish Water Spaniel, Cocker Américain,
Barbet, Lagotto et autres chiens d'eau.....M. MEDARD RINGUET

Groupe 9

Bichons maltais, Havanais, à poil frisé, bolonais (cl. jeunes-puppy)..... M. CHAPIRO
Bichons maltais, Havanais, à poil frisé, bolonais (cl. adultes)
Petit chien lion, Boston Terrier (adultes).....Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Caniche, et classes jeunes et puppies des Carlins et Boston Terriers.....M. ESCOFFIER
SPÉCIALE LHASA APSO, SHIH TZU, EPAGNEUL TIBÉTAI, TERRIER TIBÉTAI...M. DEWAELE
Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel.....Mme LARIVE
Bouledogue français..... Dr MULIN
SPÉCIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL,
Carlin (adultes).....M. LEBLOND
SPÉCIALE RUSSKIY TOY,
Coton de Tuléar, Griffon bruxellois, Griffon Belge, Petit Brabaçon,
Chien chinois à crête, Chihuahua, et reste du groupe..... Mme MERY

Groupe 10

Lévrier afghan (Conf. M. Médard Ringuet).....Mme MELCHIOR SCHLECHTER (A)
SPÉCIALE GALGO ESPAÑOL, AZAWAKH, SLOUGH, Saluki..... M. LENEUF
Barzoï, Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound, Whippet,
Petit Lévrier Italien, Magyar Agar, Chart Polski.....M. MEDARD RINGUET

RENSEIGNEMENTS : SCFC 03 84 29 81 40 - 06 25 71 17 16

VOS ENGAGEMENTS DEVRONT ÊTRE ADRESSÉS À
CEDIA - Exposition de Besançon - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON
Accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (établi à l'ordre de la S.C.F.C.),
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en cl. champion ou travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens venant de l'étranger.

Tout engagement incomplet sera retourné

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : LE 16 AOÛT 2011
CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

L'engagement par Internet est recommandé
<http://cedia.fr>

Paiement par carte bancaire sécurisé
attention : les engagements «internet» ne bénéficient d'aucune réduction.

Jugements à des horaires précis et possibilité de sortir après les jugements pour les chiens non classés

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À BESANÇON - Parc des Expositions les 17 & 18 septembre 2011 dans le cadre d'un salon multi espèces.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens de 8h00 à 13h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut donc être arrivé au plus tard 45 min avant l'heure des jugements. Les numéros seront à prendre à la table des juges avant le début des jugements. Les catalogues seront distribués à l'entrée sur présentation de l'accusé de réception.

LOGEMENT - Exposition sans cage sauf pour les meutes. Quelques cages sont à disposition en libre-service autour des rings. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages (sauf pour les meutes). Seules les couvertures sont admises.

ENTRÉE ET SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 16/08/2011, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 16/08/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. **POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchens de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de Franche-Comté par chèque bancaire ou postal.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 16 Août 2011. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société Canine de Franche-Comté se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.» (Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&M=1&DF=19/01/2008&CL=FRE>)

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel. La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif "Excellent". Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	_____	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chiens de Montagne Portugais,	_____	15 mois
Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	_____	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	_____	15 mois
Rhodesian Ridgeback	_____	15 mois
Retrievers	_____	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	_____	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	_____	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un accord à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



BESANÇON

PROPLAN®

Le Nourrir et le Protéger

• Si vous voulez vous engager à l'exposition des samedi 17 et dimanche 18 septembre :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS (cachet de la poste faisant foi) : 16 AOÛT 2011

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Besançon - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de la SCFC (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)

Les engagements par fax ou par mail seront refusés,
les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule :

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé
- envoyez la feuille à **SCFC - 18 rue Les Roches - 90150 EGUENIGUE**, avant le 1^{er} septembre 2011, accompagnée de votre règlement libellé à l'ordre de la SCFC par chèque ou mandat, et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé réception

N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessous. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Canine de Franche-Comté de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Renseignements SCFC 03 84 29 81 40

Droits d'entrée au concours		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	
2 ^e chien	30 €	
3 ^e chien	30 €	
4 ^e ou suivants	20 €	
Puppy, Vétéran	25 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	
Total des engagements		

Prévoir l'entrée au Salon ANIMOPOLIS pour les accompagnateurs des exposants

Virements :

IBAN (International Bank Account Number) :
FR76 3008 7331 0000 0700 8730 329
BIC (Bank Identifier Code) : **CMCIFRPP**

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

Réservé à la Société

GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2011

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : _____ Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : _____ Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : _____ Berger Allemand, Saint-Bernard, Teckels, Chihuahua, Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.	Poids : _____
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Confirmation avec exposition

à renseigner (uniquement pour l'exposition) **CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)**

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
 Ne concourant pas Meute Lot d'Élevage Elevage Paire Couple

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail.

(la récompense doit être obtenue avant le 16/08/11)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit RCI 1 mention classée I.P.O. 1
- soit un brevet de mondingring
- soit un test international de sauvetage
- soit un Exc. Niv. 1 en Pistage FCI
- soit un brevet de chien de défense en Ring
- soit un brevet en Campagne
- soit un brevet Pistage français
- soit un brevet Troupeau (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe. **Chiens Nordiques de Traîneau :** Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 16/08/11

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 16/08/11).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte



PROPLAN®

Le Nourrir et le Protéger

**Séance de Confirmation réservée aux chiens
qui ne sont pas inscrits à l'Exposition dans le cadre du Salon ANIMOPOLIS**

Horaires : Arrivée des chiens de 10h à 13h, confirmations à partir de 10h 30 jusqu'à 15h 30

Tarif unique : 30 € par chien (prévoir l'entrée au salon sur place pour les accompagnateurs de la personne qui présente le chien)

Clôture des inscriptions : 1^{er} septembre 2011- il n'y aura pas d'inscription « au poteau »

Inscriptions : 2 possibilités

Par internet : paiement sécurisé : www.cedia.fr

Par courrier : à renvoyer à : **S.C.F.C. , 18 rue les roches 90150 EGUENIGUE**, accompagnée de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de la SCFC et d'une enveloppe affranchie à vos noms et adresse pour recevoir votre accusé réception.

ATTENTION

Samedi 17 septembre 2011 seront confirmés les groupes suivants : 1^{er}, 5^e, 8^e ; 9^e et 10^e . Jury M. MEDARD RINGUET & M. Mme LARIVE

Dimanche 18 septembre 2011 seront confirmés les groupes suivants : 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e : M. KERIHUEL & M. CHAPIRO.

Plus d'info ? Liste des races et horaires sur notre site 8 jours avant la manifestation : www.scfc.asso.fr

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine de Franche-Comté.

Les accusés de réception des engagements courrier seront expédiés 8 jours avant la séance de confirmation

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999